

## Impact: Procédure d'admission en U13-Elit

### Directives

- Chaque région dispose de 12 places d'équipe disponibles. Le nombre total d'équipes "Suisse entière" peut contenir au maximum 36 équipes.
- Si après la procédure régionale des 12 équipes il y avait encore des équipes en surplus ayant des ambitions pour les U13-Elit et qu'il reste des places libres dans d'autres régions, les équipes peuvent participer au championnat U13-Elit au niveau interrégional si elles le souhaitent.
- Si le nombre d'équipes inscrites est supérieur au maximum autorisé, l'admission se fera selon les priorités suivantes.
- En cas d'un score égale / d'égalité de points dans une décision de procédure, le CSEA prend la décision définitive

### Priorités

- Prio I Si une équipe a une différence de buts / match moyenne de -5 ou moins sur le total de tous les "matches de la saison régulière" de la saison passée, l'équipe perd la place au profit de toute autre équipe enregistrée. Les tournois sur le long ne seront pas comptabilisés.  
Si au terme de la sélection selon Prio I il y a plus de candidatures d'équipes que de places disponibles, la Prio II est appliquée.
- Prio II S'il reste des places libres, elles seront attribuées selon les critères suivants.

No	Critère	Sélection	Points	Points réalisés REEMPLIR ICI	Total	Remarques
1	Diplôme d'entraîneur coach principal - Saisie dans My Hockey	Entraîneur Talent L ou plus haut	3		0	Sur la base de l'entraîneur annoncé l'année précédente sur la feuille de match (80% des matchs)
		Entraîneur PERFORMANCE	2			
		Entraîneur ALLROUND	1			
		Autres	0			
2	Combien de participations au championnat des U13-Elit les trois dernières années	3	3		0	
		2	2			
		1	1			
3	Nombre de joueurs U13 / U12 Calcul: Années de naissance U13/ U12 nouvelle saison sur la base des chiffres de la saison écoulée	>= 20	2		0	Licence A ou B pour autant qu'il existe une convention de collaboration officielle avec le club partenaire
		>= 15	1			
		< 11	0			
4	Le club a organisé la saison écoulée au moins 3 entraînements sur glace (>= 60 Min) par semaine pour l'équipe entre août et mars	Oui	2		0	Le club doit envoyer le rapport J+5. La SIHF choisit au hasard 3 semaines et compte les entraînements. Si au moins 8 entraînements y figurent, le critère est considéré comme rempli
		Non	0			
5	Le club investit dans la relève du recrutement: - Nombre d'équipes "U11" qui ont été inscrites (en saison écoulée)	> 2 équipes	2		0	Equipes inscrites auprès de la SIHF
		= 2 équipes	1			
		= 1 équipe	0			
6	Le club a-t-il retiré des équipes dans le passée? Période: Nouvelle saison en cours et saison écoulée.	N'a retiré aucune équipe	2		0	Exemple de mesure: Date limite 10.5. Toutes les équipes jusqu'au et y compris le niveau U11 sont prises en compte.
		A retiré 1 équipe	1			
		A retiré 2 équipes	0			
7	Le club a présenté la saison écoulée en U15-Elit ou en U15-Top une équipe éligible et a également fait une demande (inscription d'équipe) pour la saison suivante en U15-Elit ou en U15-Top.	1 U15-Elit gérée + nouvellement inscrite	4		0	
		2 U15-Top gérée + nouvellement inscrite	2			
		3 U15-Elit gérée + U15-Top inscrite	2			
		4 U15-Top gérée + U15-Elit inscrite	2			
		Aucun des critères n'est rempli	0			
8	Verdict de culpabilité dans une procédure judiciaire contre l'entraîneur de l'équipe U13 à la date du 30.4. de la saison	Verdict de culpabilité	-1		0	Les procédures en cours ne sont pas incluses dans le catalogue.
9	Est-ce qu'au 30 avril le club a encore des factures non-réglées auprès de la SIHF, qui datent de plus de 60 jours?	Oui	-1		0	
		Non	0			
					0	

Club  Total points